

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2023

PROCES-VERBAL N°1017
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Dainville, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Olivier Lebrun), Nicole Bristol (pouvoir à Julien Chambon), Alexandra Rosetti (pouvoir Grégory Garestier)

Le quorum de vote est atteint.

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal numéro 1016 de la séance du 29 septembre 2023...	5
2023-CD-1-7688 Politique D04 Moyens financiers - Décision modificative n°2 - exercice 2023 – budget principal et décision modificative n°1 établissements médico-sociaux (centre maternel Porchefontaine et Maison Enfance Yvelines)	5
2023-CD-1-7690 Politique D04 Moyens financiers Décision modificative n°2 - exercice 2023 – budget principal - clôture des AP et AE.....	5
2023-CD-1-7687 Politique D04 Moyens financiers Tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.....	6
2023-CD-5-7740 Politique A01 Attractivité économique - Avance en compte courant d'associé pour le projet d'extension iXCampus (28 500 000 euros en investissement).....	15
2023-CD-5-7710 Politique A01 Attractivité économique - Avis du Département relatif à l'arrêt de projet de SDRIF-E.....	16
2023-CD-2-7760 Politique A03 Mobilité durable - Convention pour le financement complémentaire de la requalification de la RN 10 en traversée de Trappes-en-Yvelines (I: 5 683 500 euros).....	18
2023-CD-2-7697 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023 d'aide aux projets locaux de circulations douces. Attribution de 19 subventions (2 280 570 euros).....	19
2023-CD-5-7676 Politique A01 Attractivité économique - Prévention carence : Adaptation du dispositif Prévention carence.....	20
2023-CD-5-7733 Politique A01 Attractivité économique - Fonds départemental pour l'innovation et la recherche - Appel à projets	20
2023-CD-5-7744 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification des conditions d'acquisition de parcelles auprès de l'EPFIF pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de Mantes La Jolie	21
2023-CD-3-7719 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Clairefontaine-en-Yvelines, Conflans-Sainte-Honorine, Houdan, Goupillières, Jumeauville, Louveciennes, Noisy-le-Roi, Oinville-sur-Montcient, Saint-Germain-en-Laye et Saint- Quentin-en-Yvelines (I : 438 222,58 euros).....	21

2023-CD-1-7718 Politique D04 Moyens financiers - Renouveaulement d'une garantie d'emprunt à la SAEM ADOMA Groupe CDC HABITAT pour une opération de démolition et reconstruction de 283 logements de la résidence sociale Saint-Exupéry à Sartrouville (garantie à 50 % d'un prêt d'un montant de 8 952 145 euros)	22
2023-CD-2-7674 Politique A03 Mobilité durable - Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2023 (1 409 815 euros).....	24
2023-CD-2-7696 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière (VRDSR). Attribution de trois subventions aux communes de Mareil-Marly, Tacoignières et Saint-Rémy-l'Honoré (I : 169 812 euros).....	24
2023-CD-3-7711 Politique A06 Promotion du territoire - Aides en fonctionnement et en investissement dans le cadre du Programme Yvelines Sport TERRitoire 2023-2025 (F : 45 822 euros ; I : 4 625 euros)	25
2023-CD-5-7675 Politique A02 Solidarité territoriale - Aide à la définition du projet d'Aménagement : Prorogation du programme et subventions aux communes de Feucherolles, Mantes-la-Ville et à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (63 439 euros).....	25
2023-CD-3-7701 Politique A06 Promotion du territoire – Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets "Olympiade culturelle pour tous" (F : 18 000 euros)	26
2023-CD-4-7731 Politique C01 Protection de l'enfance - Protocole d'accord SYN-CD78 concernant les dépenses de l'IPEA 2021-2022.....	27
2023-CD-4-7734 Politique C01 Protection de l'enfance - Extension d'activité du foyer de jeunes travailleurs Relais Jeunes des Prés (44 600 euros).....	27
2023-CD-4-7735 Politique A02 Solidarité territoriale - Territoire d'Action départementale Boucle de Seine - Attribution de subvention Solidarités Développement - 42 000 euros.....	28
2023-CD-4-7707 Politique C01 Protection de l'enfance - Partenariat avec le foyer de jeunes travailleurs "ALFI" : régularisation financière au titre de l'activité réalisée en 2022 (12 900 euros)	28
2023-CD-3-7721 Politique A05 Patrimoine culturel - Aide aux communes pour la numérisation d'archives.....	29

2023-CD-3-7739 Politique A05 Patrimoine culturel - Aide à la fondation du patrimoine pour l'octroi de labels fiscaux (F : 7 000 euros).....	29
2023-CD-4-7708 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - appel à projet 2024 politique de la ville et développement social urbain à destination des associations.....	29
2023-CD-4-7713 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - contrat de développement social territorialisé 2024 à destination des communes et établissements publics (QPV et hors QPV).....	30
2023-CD-4-7817 Politique A02 Solidarité territoriale - Renouveau de la participation du Département au GIP C.D.A.D.Y.....	30
2023-CD-1-7703 Politique D01 Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs	31
2023-CD-1-7596 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Rendu-compte en matière de marchés publics	31
2023-CD-2-7757 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Groupement de commandes avec le Département des Hauts-de-Seine en vue de la passation d'un accord-cadre relatif aux travaux de curage avec réemploi, désamiantage et déplombage des bâtiments départementaux des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.....	31
2023-CD-1-7723 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession à titre gratuit de 12 véhicules du Département au bénéfice de communes Yvelinoises	32
2023-CD-1-7823 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines	33
2023-CD-5-7722 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle cadastrée section AX n°389 située 1 rue de la Constituante à Sartrouville au profit de Citallios pour un montant de 2 700 000 euros HT	33

Le PRÉSIDENT – Trois documents vous ont été déposés sur table, que je vous invite à lire. Le premier est l’avis du Conseil départemental sur le DRIF-E pour lequel je salue le formidable travail réalisé par nos collaborateurs. Il donne une vision précise de notre ambition territoriale. Le second document, édifiant, concerne le commerce dans les Yvelines et montre que notre situation, bien que difficile, est plus enviable que celle des autres départements. Les Yvelines possèdent des atouts commerciaux non négligeables. La longueur de l’ordre du jour de cette Assemblée est raisonnable, mais il débute par le débat d’orientation budgétaire, qui sera dense. Cette matinée est à marquer d’une pierre « noire » tant la situation budgétaire est préoccupante.

Adoption du procès-verbal numéro 1016 de la séance du 29 septembre 2023

Le procès-verbal n°1016 de la séance du 29 septembre 2023 est adopté.

2023-CD-1-7688 Politique D04 Moyens financiers - Décision modificative n°2 - exercice 2023 – budget principal et décision modificative n°1 établissements médico-sociaux (Centre maternel Porchefontaine et Maison Enfance Yvelines)

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Cette délibération consiste à affecter pour le budget annexe du Centre maternel de Porchefontaine une baisse de 200 000 euros en fonctionnement et pour la Maison de l’Enfance des Yvelines une augmentation de 300 000 euros en fonctionnement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7688 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-1-7690 Politique D04 Moyens financiers Décision modificative n°2 - exercice 2023 – budget principal - clôture des AP et AE

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Cette délibération concerne la décision modificative n°2 relative aux ajustements déjà opérés sur le budget 2023. Les efforts qui seront demandés en 2024 prennent leurs racines dans l’exercice 2023.

En matière de recettes fonctionnement, nous enregistrons – 132 millions d’euros : - 118 millions d’euros au titre des droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O. liés à l’écroulement du marché de l’immobilier), - 8 millions d’euros au titre des compensations de T.V.A. (actualisation du montant de la T.V.A. nationale, qui pose le problème de la main mise de l’État sur les finances départementales) et d’autres ajustements mineurs.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous notons une baisse des crédits de 9 millions d’euros liée notamment au plan de sobriété avec un remboursement partiel

de 3,5 millions d'euros à l'État à la suite d'un trop-perçu de compensation T.V.A. Au titre des dépenses réelles de fonctionnement; on peut signaler + 2,6 millions d'euros d'ajustement de crédits en faveur des solidarités, + 3,5 millions d'euros de crédits liés à l'excès de compensation T.V.A. évoqué, - 3,8 millions d'euros liés au R.S.A. et - 11 millions d'euros dans le cadre du lancement du plan de sobriété du Département.

Les dépenses d'investissement connaissent des ajustements de crédits (- 243 millions d'euros) liés au décalage du projet Renault Flins à 2024 (- 180 millions d'euros) et au début du re cadencement des projets dans le cadre du plan de sobriété (- 57,7 millions d'euros, dont - 22 millions d'euros d'équipements pour personnes âgées, - 4 millions d'euros pour Mines ParisTech, - 6 millions d'euros pour les PPI collèges et - 9 millions d'euros pour les projets en faveur des mobilités).

Concernant les recettes d'investissement, l'épargne brute aurait été à 58 millions d'euros si nous n'avions pas rétabli la trajectoire. Elle sera restaurée à 108 millions d'euros, ce qui permet au Conseil départemental de conserver un ratio Klopfer acceptable pour les banques et les partenaires financiers. L'emprunt d'équilibre sera réduit à un emprunt réel de 136 millions d'euros pour un encours de dettes à 670 millions d'euros fin 2023.

Les objectifs à échéance 2026-2027 sont de ne surtout pas dépasser le milliard d'euros d'endettement et de stabiliser ce dernier autour de 900 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7690 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7687 Politique D04 Moyens financiers Tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B) 2024

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Dans le cadre de sa loi de finances, l'État a prévu une trajectoire pluriannuelle 2023-2027 dans sa loi de programmation des finances publiques. Quelles en sont les incidences pour la collectivité ? Cette loi de finances prévoit de réduire le déficit public de 4,9% du P.I.B. à 2,7 % en 2027. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont annoncé que la France entrerait dans les critères européens (3 %), ce qui ne s'est jamais fait et est d'autant moins probable au regard de l'évolution économique qui s'annonce. L'État demande des efforts aux collectivités, qui devront globalement réduire leurs dépenses de 3 milliards d'euros d'ici 2027, soit un objectif de diminution de 0,2 % par an. Dans le même temps, la D.G.F. n'est pas mise en adéquation avec l'inflation et les concours de l'État sont plafonnés, ce qui revient à un manque à gagner pour les collectivités territoriales de 15 milliards d'euros. Enfin, le niveau d'endettement des collectivités en 2027 doit

revenir au niveau de celui de 2022, soit 245 milliards d'euros, ce qui implique une baisse massive des investissements. Le Conseil départemental se retrouve donc dans un effet de ciseaux caractérisé : il doit fournir des efforts conséquents sur ses dépenses, ses recettes lui échappent totalement (les Départements français ne bénéficient plus d'aucune dynamique fiscale) et il doit sensiblement baisser son niveau d'investissement dans les 4 années à venir. En France, 58,3 % du P.I.B. correspondent à la dépense publique, ce qui est un record mondial pour les pays de l'O.C.D.E. Avec un effort de 10 à 15 points, nous atteindrons le niveau des dépenses publiques de l'ex-Yougoslavie !

L'hypothèse de croissance du pays est de 1,4 % pour 2024 : une fois encore, l'État est très optimiste, car si l'on se base sur les troisième et quatrième trimestres 2023, la croissance du pays devrait stagner autour de + 0,1 % à + 0,2 %. Au regard des difficultés majeures qui s'annoncent dans les secteurs de l'immobilier et du B.T.P., qui contribuent généralement à la croissance française, cet objectif paraît difficilement atteignable. L'inflation est prévue à 2,5 % pour 2024 : sauf choc exogène géopolitique ou géoéconomique, cette prévision semble réaliste.

Le Département a totalement perdu toute marge de manœuvre financière. Il n'a aujourd'hui un pouvoir de taux que sur 1 % de ses recettes. Les 99 % autres relèvent intégralement et exclusivement de décisions de l'État et/ou de l'activité économique du pays. Nous sommes dans une « soviétisation » des recettes des Départements. La seule ressource dynamique est la T.V.A., mais l'incertitude est grande. L'État a annoncé en mai + 6,7 % de dynamique de T.V.A., qui s'est avérée passer à + 3,3 %. Il est donc difficile de faire des prévisions pour 2024, 2025 et 2026. Nous attendons une baisse du taux de croissance de la T.V.A., que nous estimons pour 2024 à + 3,7 %. Nous sommes en revanche certains de la confiscation de la dynamique de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) en 2023. Nous dépendrons donc de la T.V.A. nationale. La suppression de la taxe d'habitation a totalement décorrélé les habitants de leur commune. La confiscation de la C.V.A.E. décorrèlera totalement les entreprises de leur territoire, dans une logique de soviétisation.

Le département des Yvelines est le plus touché des départements français par la chute des D.M.T.O., alors qu'elles étaient parmi les départements les plus dynamiques en la matière. Les - 140 millions d'euros de D.M.T.O. attendus en 2023 traduisent seulement un effet volume : l'effet prix s'ajoutera à cet effet volume en 2024 et risque de faire encore perdre quelques millions voire quelques dizaines de millions d'euros aux D.M.T.O. l'année prochaine (jusqu'à - 40 millions d'euros supplémentaires). Le Conseil départemental doit donc aborder 2024 avec la plus grande prudence. L'effet de stabilité ou de baisse des taux aggravera également la situation. Ces probabilités auront un impact sur le fonctionnement et sur l'investissement du Conseil départemental. La trajectoire des D.M.T.O. que nous avons essayée d'envisager les ferait passer de 324 millions d'euros en 2023 et 292 millions d'euros en 2024.

Sans la mise en place du plan de sobriété, la capacité de désendettement du Conseil départemental se dégraderait très fortement et dépasserait les 10 années et placerait le Département dans une impasse financière et budgétaire associée à de grosses difficultés d'emprunt. Le plan de sobriété permet de rétablir la marge brute d'autofinancement à 172 millions d'euros et mécaniquement de ramener le ratio Klopfer à 4,5 années, ce qui permet au Conseil départemental de conserver sa crédibilité envers les institutions financières et les prêteurs.

L'objectif du plan de sobriété et de préparation du budget 2024 est donc de préserver le modèle économique yvelinois et tenter de conserver des fondamentaux solides. Ainsi, nous prévoyons :

- -10 % de dépenses de fonctionnement en euros courant, ce qui est considérable compte tenu de la rigidité à la baisse de certaines nos dépenses obligatoires, soit une cible de dépenses de fonctionnement équivalente à celles de 2020 ;
- Une épargne brute restaurée à 172 millions d'euros, au même niveau que 2020 ;
- 61 % de taux de couverture des dépenses d'investissement par l'autofinancement ;
- 4,5 ans de capacité de désendettement (KPI respecté < 5 ans) ;
- 350 millions d'euros d'investissement, qui reste à un niveau élevé et équivalent à celui de 2021.

Le Conseil départemental reviendra donc à la situation qu'il a connue voici 4 ans, après plusieurs années exceptionnelles. Nous devons nous rendre compte des efforts considérables à fournir, tout en nous consolant si nous nous comparons aux autres Départements.

Quels grands efforts devront être portés sur les grands périmètres ? Les arbitrages ne sont pas achevés, la réflexion se poursuit par canton, secteur et dossier, mais nous pouvons déjà indiquer quelques trajectoires-cibles.

En matière de fonctionnement, nous prévoyons un effort de - 3 % sur les dépenses sociales (incompressibles), - 20 % sur les dépenses bâtimentaires (fluides), 30 % sur les dépenses de voiries, 10 % sur les dépenses des collègues (dont la refonte D.G.F.), 33 % sur les dépenses de gestion, 50 % sur les études et une maîtrise de l'évolution des dépenses de masse salariale à + 1,5 %. Un effort particulier sera porté sur les dépenses de gestion départementale : - 22 % sur la flotte automobile, - 11 % sur les fluides, - 21% sur les services informatiques et - 7 % sur les dépenses de communication R.H. Sur les dépenses contraintes, nous essayerons de réduire de 15 % les dépenses d'A.S.E., de 6 % les dépenses d'autonomie, de 50 % les dépenses de communication externe et de 13% les dépenses relatives aux cartes de transport.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement (hors Flins, hors dette et hors affectation du résultat) estimées à 350 millions d'euros en 2024 (- 94 millions d'euros versus 2023) : - 25 % sur l'entretien et la maintenance bâtementaire, report de divers projets d'investissement dans les différents secteurs.

Dans une perspective pluriannuelle, nous projetons 172 millions d'euros de marge brute d'autofinancement en 2024, 192 millions d'euros en 2025 et 207 millions d'euros en 2026 de manière à maintenir notre ratio aux alentours de 4,5 %. Le rétablissement de la marge brute à hauteur de 200 millions d'euros permet au Conseil départemental de pouvoir investir avec une dette contenue à 900 millions d'euros en 2027.

Même si les Yvelines atteignent 935 millions d'euros de dettes, elles resteront, en l'état actuel des choses, dans la moyenne de l'endettement des Départements franciliens. Même s'ils sont moins impactés que les Yvelines, les autres Départements devront également emprunter et leurs courbes progresseront. Les Yvelines resteront bien placées en matière d'endettement public.

Les Yvelines affichent le 4^{ème} plus faible niveau de recettes de fonctionnement en France, et sont le 3^{ème} Département ayant les plus faibles dépenses de fonctionnement (hors dette) par habitant et le 3^{ème} des principaux Départements investisseurs et elles maintiennent un fort niveau d'autofinancement en termes d'épargne brute en euros et par habitant.

Les objectifs de ces orientations budgétaires sont donc de préserver le modèle économique du Département avec une optimisation et une mutualisation des dépenses de fonctionnement, le maintien d'un niveau élevé d'investissement, la préservation d'un niveau d'autofinancement fort et d'un endettement mesuré afin de maintenir la qualité de vie des Yvelinois, d'agir pour l'attractivité, de favoriser l'égalité des chances et d'essayer, même si cela sera difficile vis-à-vis du bloc communal, de préserver un certain nombre d'investissements dans ce secteur.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT – Je vous remercie, M. le Rapporteur, d'avoir fait la pédagogie de ce moment compliqué. Il est important de resituer ce D.O.B. dans une perspective plus vaste. Nous ne tiendrons peut-être pas ce calendrier : la situation des D.M.T.O. a commencé dans les Yvelines en se dégradant moins fortement que dans les autres départements, mais s'est accélérée par rapport à ces mêmes départements. La tendance est donc très mauvaise et le débat que nous menons aujourd'hui sera peut-être aggravé par les fêtes. Nous pouvons seulement espérer qu'elle se stabilise. Dans les deux prochains mois, nous devons voter le budget et peut-être refaire un D.O.B. en fonction des nouvelles qui nous accablent. La hache laissera peut-être place à la tronçonneuse !

Le changement n'est pas lié à une absence de contrôle de la situation, mais au fait que nous sommes face à une crise sans précédent dans l'histoire du Département. Cette accumulation nous donne le coup de grâce. Certains estiment que les D.M.T.O. ont été extraordinaires et que les Yvelines reviennent à une situation plus ordinaire. Ils oublient que les Yvelines ont été frappées par les quatre cavaliers de l'Apocalypse :

- La réforme de la fiscalité qui concerne tous les Départements et qui ne nous donne plus aucune marge de manœuvre sur nos recettes : nous n'avons plus de taxe foncière. Lors de la précédente crise, nous avons pu augmenter la taxe foncière de manière sensible, tout en continuant à figurer parmi les Départements les moins fiscalisés. Notre excellente gestion nous avait permis de mieux répartir la charge ;
- La quasi-disparition de la D.G.F. (135 millions d'euros) : si le système était bien fait, les critères qui ont conduit à sa disparition devraient conduire à ce que nous la récupérions. En effet, notre D.G.F. devait être quasiment supprimée, car nos impôts étaient trop faibles, or il n'y en a plus pour personne. Ensuite, notre dette qui jusqu'à présent était faible est en train de monter fortement. Si cet argent nous était rendu, nous ne serions pas en situation de crise ;
- Les non-compensations : l'État ne nous rembourse toujours pas ce qu'il doit nous rembourser. Depuis que le ministre du Budget Copé a annoncé que les Conseils départementaux seraient compensés à l'euro près du transfert des dépenses sociales par l'État, mais cela n'a jamais été le cas. Le delta se chiffre chaque année à 170 millions d'euros : l'ensemble de ces chocs correspond à trois pertes de D.M.T.O. ;
- Le départ de la dynamique de C.V.A.E. vers la Région, pour un transfert de compétences qui n'existaient pas.

Si un seul de ces cavaliers n'avait pas frappé, nous ne serions pas dans cette situation difficile. Jusqu'à présent, le Conseil départemental a toujours su rebondir...ce n'est plus le cas aujourd'hui. Quelle va être la méthode appliquée ? Nous allons naturellement agir sur les dépenses et sur les recettes.

Concernant les recettes, l'ensemble des présidents de Conseils départementaux d'Ile-de-France a sollicité des rendez-vous avec les instances de l'État pour exposer leur situation et demander entre autres une augmentation provisoire des D.M.T.O. (+ 1 %, soit un passage de 5 à 6 % sur 2024 et 2025) qui nous permettrait de lisser nos efforts financiers.

Concernant les dépenses, les Yvelines sont le deuxième Département à avoir les plus petites dépenses de fonctionnement par habitant, ce qui signifie que ses marges de manœuvre sont réduites. Le travail est considérable : je remercie les services qui sont

héroïques et visent une réduction des dépenses de 10 %. Le calendrier nous a obligés à prendre une décision sur la D.G.F. des collèges avant même le vote du budget et à diviser la dépense par deux. Je commence déjà à recevoir des courriers de principaux qui soulignent les caractéristiques uniques de leur établissement. Nous gérons les exceptions. Ces économies ne relèvent pas de l'intelligence, mais du courage politique.

D'autres efforts devront être réalisés sur l'investissement : s'ils paraissent plus simples, ils sont en réalité compliqués par les « coûts partis » : jusqu'où peut-on arrêter ces derniers ? Nous le faisons parfois en perdant de l'argent, mais moins que si l'investissement avait été réalisé dans sa totalité. Je n'ai par exemple pas signé le courrier désignant l'entreprise lauréate retenue pour réaliser les travaux d'un collège, considérant qu'il n'était pas le plus prioritaire. Sur l'ensemble du département, les deux collèges les plus importants aujourd'hui en matière d'investissement sont ceux d'Epône puis Jouars-Pontchartrain, qui voient leur nombre d'élèves passer de 600 à 900 voire 1000 (et nous ne sommes même pas certains de pouvoir réaliser ces investissements). Les travaux à réaliser sur les autres collèges sont davantage liés à la qualité du bâti qu'à un problème de dimensionnement.

Nous ne pourrions pas arrêter certains coûts « partis », comme le montre paradoxalement la délibération suivante qui demande un investissement de 28,5 millions d'euros. Si le Conseil départemental stoppe ses investissements dans des projets dans lesquels des partenaires sont impliqués, il perd le produit que ce projet pourrait lui rapporter. On peut également citer les infrastructures du Tram 13. Dans l'absolu, le Conseil départemental n'a pas à financer le Tram 13 ou Éole, mais peut-il prendre le risque de voir la Région se retirer du projet et redéployer ses crédits ailleurs ? Concernant les transports, le Conseil départemental ne peut pas décider seul de supprimer ses investissements.

Nous ferons du pilotage le moins bête possible, sans tabou sauf celui du maintien sous contrôle de la dette. Elle l'est pour le moment, car 90 % des emprunts sont à taux fixe. Tout ce qui sera emprunté maintenant le sera à un taux fixe à 4 %. L'État avec ses 3 000 milliards d'euros de dettes prend déjà 12 milliards d'euros de financement du surcoût de la dette. Les Yvelines n'ont pas accès à un crédit moins cher. Jusqu'à présent, leurs taux d'intérêt étaient particulièrement bons grâce à leur bonne notation liée à leur bonne capacité de remboursement. Cette Assemblée ne sera pas laxiste. On peut faire de la dette, mais lorsqu'il y a des recettes. Les 28,5 millions d'euros injectés dans la prochaine délibération rapporteront de l'argent au Département. Dans toutes les opérations dans lesquelles nous obtenons des ressources en face de nos dépenses, la dette peut avoir du sens. Avant toute décision d'investissement, nous devons évaluer s'il s'agit de « bonne dette » ou de « mauvaise dette ». Elle ne devra en aucun cas dérapier.

Je pense que nous avons atteint un plafond des taux d'intérêt des D.M.T.O. Il semble que l'inflation recule dans la zone euro et aux États-Unis. Le marché immobilier se ressaisira et nous devrions constater une meilleure situation au deuxième semestre 2025. Le Conseil départemental doit tenir au cours des 18 prochains mois, qui seront très difficiles. Le report de projet sera douloureux pour les élus et les services, mais nous n'aurons pas le choix. Rien n'est garanti : l'État pourra encore prendre d'autres mauvaises décisions. Nous essaierons de favoriser tout ce qui a un sens financier. Les élus devront expliquer aux maires que s'ils ont pu passer correctement les années qui viennent de s'écouler, c'est en grande partie parce que le Département a pu investir à leur place. Les Yvelines sont le Département qui consacre le plus d'argent à ses communes (deux fois plus que la moyenne). Allons-nous réduire la dépense, faire une année blanche... ? Nous ne pourrions par exemple pas tenir le triennal voirie : décision a été prise de dégrader une voirie qui est objectivement remarquable. Les tapis de roulement des voies communales seront refaits moins fréquemment. De même, nous pourrions refuser de proroger les contrats communaux qui ont pris du retard au démarrage. À la Région Ile-de-France, lorsque les crédits des contrats ruraux étaient insuffisants, il fut un temps où le délai d'instruction était allongé. Pour le moment, aucune décision définitive n'est prise : il n'y aura pas de tabou hormis celui du contrôle de la dette.

Olivier LEBRUN – Je souhaite rappeler deux chiffres que l'État n'atteindra pas : en 2018 la part de T.V.A. conservée par l'État était de 93 %, le reste servant à financer la Sécurité sociale. En 2021, la part conservée par l'État n'était plus que de 51 %. La moitié de la T.V.A. conservée par l'État sert à financer ses dépenses, le reste étant partagé entre les collectivités locales et les dépenses de Sécurité sociale. L'État se prive également de recettes. Nous avons connu les crises financières de 2008 et 2015. En 2008, le Conseil départemental avait fait « le dos rond » pour passer cette crise, qui s'était atténuée assez rapidement. 2015 a été marquée par la quasi-disparition de la D.G.F. Le Conseil départemental avait haussé les impôts, passé un coup de peigne sur les dépenses du Département et avait retravaillé ses politiques non obligatoires. Déjà, les communes en avaient fait les frais sur leur budget de fonctionnement. Nous sommes quasiment tous élus dans des collectivités ou des communes, et nous devons assumer nos décisions collectives, nous faisons déjà un passage au peigne et nous décalons des investissements.

J'ajouterai un 5^{ème} cavalier de l'Apocalypse aux 4 évoqués par le Président : l'État pilote en effet un certain nombre de nos dépenses de fonctionnement, comme les mesures salariales prises en faveur du personnel, les évolutions des dépenses sociales... La situation économique du pays amène une évolution en volume du nombre de bénéficiaires d'allocations de solidarité.

Concernant les « coûts partis », j'évoquerai le cas particulier du télescopage entre deux décisions prises par le Conseil départemental, à savoir d'une part la distribution

en cours de tablettes numériques dans les collèges, à la suite d'une décision prise voici quelques années, et d'autre part la réduction de la D.G.F. des établissements. Un certain nombre de parents siégeant dans les Conseils d'administration font part de leur incompréhension. Ces coûts partis se télescopent avec des diminutions/maîtrise de dépenses sur un même secteur. Je salue le travail des services qui ont réussi à trouver rapidement des sources d'économie de dépenses.

Le PRÉSIDENT – Vous venez de me donner une idée d'économie. Si un établissement préfère conserver sa D.G.F. et ne pas avoir de distribution de tablettes numériques, nous pouvons cesser celle-ci sur vote du Conseil d'administration. Je suis prêt à saisir la perche.

Clarisse DEMONT – Pour préserver l'avenir et nos électeurs, il serait intéressant dans les collèges de réaliser les travaux « visibles » (réfection de toilettes ou de préaux...) et pas nécessairement onéreux.

Le PRÉSIDENT – Il s'agit de bon sens, mais nous sommes également confrontés à l'inertie administrative. J'ai demandé que les crédits d'entretien soient divisés par deux. Il n'est jamais intelligent de faire des économies, car toutes nos décisions étaient intelligentes ! On ne peut pas piloter un budget de collectivités comme on pilote un budget de ménage et on ne peut pas revenir sur certaines dépenses engagées.

Lorrain MERCKAERT – Lorsqu'on n'a pas d'argent, il est nécessaire de contrôler des dépenses. Je souhaite souligner la volonté du Conseil départemental de préserver autant que possible une certaine capacité d'investissement. Si la situation du Conseil départemental est certes moins favorable, elle n'est pas totalement alarmante. Le poids de la dette augmente, la capacité de désendettement passe de 4,5 à 6 années, ce qui reste raisonnable et permet de bénéficier d'emprunts auprès des banques. Nous y voyons quelques motifs d'espoirs, même si nous ne maîtrisons pas l'évolution des taux d'intérêt. Même si la situation est nettement moins favorable, les efforts consentis permettront de maîtriser la dette et de réaliser quelques investissements. Les communes éprouvent elles aussi des difficultés à boucler leur budget, les aides départementales se réduisent : son aide sera néanmoins nécessaire sur certaines opérations.

Le PRÉSIDENT – Nous sommes dans une situation alarmante, dont nous devrions sortir sous 18 mois. Heureusement pour nous, nous avons toujours été dans une situation où nous répondions davantage « oui » que « non » aux demandes des communes et où nous trouvions très fréquemment des solutions aux problèmes rencontrés. Cette situation compliquera notre tâche d'élus dans nos contacts quotidiens avec les parents d'élèves, les associations, les satellites du Département comme le S.D.I.S... dans la politique à destination des communes, je n'exclus rien, mais je ne dis pas que la décision sera généralisée. Nous pourrions par exemple

décider de faire une « année blanche » sur le Prior'Yvelines, en continuant à financer les projets en cours, mais en ne signant pas de nouveau contrat pendant un an.

Pierre FOND – Je partage la pertinence des mesures énoncées et je souhaite souligner le problème structurel de la société française : 60 % de la richesse produite deviennent de la dépense publique. Aurons-nous toujours la capacité de tout financer par la dépense publique ? Les Français peuvent désormais recevoir une aide de 5 euros pour faire ressemeler leurs chaussures... ces inepties alignées les unes derrière les autres sont de la dépense publique ! La France a plus de 3 000 milliards d'euros de dettes. Si les Conseils départementaux reçoivent moins de D.G.F., c'est parce que l'État a moins d'argent... Cette dépense sociale tous azimuts n'est plus finançable par la croissance française. Je partage modérément l'optimisme du Président sur un retour à meilleure fortune d'ici 18 mois, car les chiffres de la croissance sont quasiment nuls. Le taux de croissance prévu dans la loi de finances n'est pas le bon ! Les taux d'intérêt seront maintenus tant que l'inflation ne sera pas vaincue, le chômage reprend... La richesse ne sera pas produite.

Il est pertinent de faire des économies (même en période de crise) et de s'interroger sur la pertinence de la dépense. Je pense qu'il faut conserver les dépenses liées à l'attractivité du territoire (à laquelle sont liées les transactions immobilières). Or l'attractivité dépend du cadre de vie, des transports et des écoles. Il est indispensable de continuer à investir sur ces éléments, même lorsqu'ils sont à la limite des compétences du Conseil départemental. Concernant le bloc communal, les intercommunalités n'ont pas les mêmes bases fiscales, sont intéressées à la T.V.A. via le mécanisme des AC, il est nécessaire d'avoir un échange avec elles pour examiner comment soutenir les communes. Les élections municipales sont dans deux ans : c'est le moment où nous rendons des comptes sur ce que nous avons fait ou pas. Nous devons trouver quels éléments de langage donner aux élus. Enfin, la technique consistant à ajouter un délai d'étude ou un temps d'instruction ou encore à passer un dossier d'un tiroir à un autre n'est pas complètement stupide.

Le PRÉSIDENT – Je partage votre point de vue sur l'attractivité, qui ne doit pas se dégrader. En 2023, les D.M.T.O. sont de 244 millions d'euros pour la Seine-et-Marne, de 220 millions d'euros pour l'Essonne, 263 millions d'euros pour le Val-d'Oise... celles des Yvelines sont de 324 millions d'euros. Cela signifie que les Yvelines sont le département de grande couronne le plus attractif. J'ai demandé un rendez-vous au préfet de Région pour que le Département intervienne *in fine* sur le Tram 13 plutôt que proportionnellement tout au long du process. Je rebondis sur vos propos et nous organiserons une conférence en décembre en invitant la Région et les intercommunalités, car elles ont peut-être des marges de manœuvre ponctuelles sur certains dossiers. Il faudra s'assurer que les 4 grandes intercommunalités soient bien présentes.

Patrick STÉFANINI – Il ne faut pas se limiter aux grandes intercommunalités : certaines petites intercommunalités ont également des matelas confortables.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le Conseil départemental prend acte du débat d'orientation budgétaire 2024.

2023-CD-5-7740 Politique A01 Attractivité économique - Avance en compte courant d'associé pour le projet d'extension iXCampus (28 500 000 euros en investissement)

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – Le Conseil départemental est actionnaire principal à plus de 75% de la société d'économie mixte patrimoniale Yvelines Développement, dont le capital avoisine 25 millions d'euros et qui dispose d'un portefeuille actif d'une valeur de 70 millions d'euros avec un taux de rentabilité interne de 5 %. Le Conseil départemental s'est intéressé en 2022 au grand projet du iXCampus de Saint-Germain-en-Laye qui accueille aujourd'hui sur plus de 21 000 m² 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens et 300 étudiants. L'objectif de cette délibération est de « changer de braquet », car ce pôle d'excellence fonctionne bien et envisage de doubler sa capacité d'ici la rentrée 2025 pour accueillir 900 étudiants et 900 salariés. Cette évolution passe par un développement immobilier (+ 20 000 m² de surfaces supplémentaires). Le Conseil départemental avait accordé en 2022 une avance en compte courant d'associés de 9,7 millions d'euros : il vous est aujourd'hui proposé de résilier cette avance et que la S.E.M. entre au capital de la société d'investissement S.A.S. iX 78 commune avec le iX Campus. La S.E.M. ferait ainsi un apport en fonds propres à hauteur de 1,5 million d'euros. La S.E.M. apporterait ensuite à la société de projet un concours à hauteur de 28,5 millions d'euros sous la forme d'obligations participantes. Au total, les investissements supplémentaires s'établiraient à hauteur de 30 millions d'euros. Cet argent n'est pas « jeté par les fenêtres », car il permet d'abord d'investir pour la formation des étudiants, et ensuite parce que ces obligations participantes donneront lieu à rémunération, à savoir un coupon fixe de 3 % de 2026 à 2040 (année de sortie de la S.E.M.). Notre partenaire Hervé Ardity accepte de ne pas être rémunéré ce qui permet de rémunérer correctement la S.E.M.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Arnaud PÉRICARD - Hervé Ardity est le fondateur de XBlue, une E.P.I. yvelinoise qui avait initialement développé ses activités à Marly-le-Roi et qui intervient notamment dans l'industrie de la défense et qui a toujours eu à cœur de redévelopper le territoire yvelinois à travers ses projets et notamment celui du iX Campus, un

projet hybride entre l'incubation autour des nouvelles technologies, de l'université, du développement de l'enseignement supérieur et de la formation. L'école du Design qui y est installée travaille beaucoup avec Stellantis. L'iX Campus est également en lien avec Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Je remercie le Département de son accompagnement et de son investissement productif.

La délibération 5-7740 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7710 Politique A01 Attractivité économique - Avis du Département relatif à l'arrêt de projet de SDRIF-E

Suzanne JAUNET, *Rapporteur* – Ce S.D.R.I.F. a la particularité d'être E (environnemental) avec la triple ambition de zéro artificialisation nette (Z.A.N.), zéro émission nette (Z.E.N.) et zéro ressource nette (économie circulaire). L'enquête publique s'ouvrira au mois de février 2024 et les communes peuvent y participer. Je vous invite à le voter favorablement, après les longs échanges que nous avons pu avoir avec la Région et surtout le formidable travail réalisé par Jean-Christophe Rigal. Nous avons un certain nombre de réserves, car il nous faut être d'une grande vigilance notamment en matière de logements.

Les réserves portent notamment sur le foncier, sur l'incomplétude de l'armature urbaine des Yvelines (malgré les améliorations qui ont pu être apportées à la première version du S.D.R.I.F.-E.) et sur les incertitudes relatives aux projets d'intérêt départemental (le Village d'Enfants à Voisins-le-Bretonneux, le site départemental d'Achères, le redéveloppement du site de Renault Flins et la mutation de la Z.A.C. des 40 Sous). La facilitation foncière est également insuffisante pour de nombreuses communes en rattrapage S.L.U. La première mouture du S.D.R.I.F.-E. évoquait en effet l'impossibilité totale pour certaines communes de construire même sur 100 m². Il est important pour les communes d'y porter une grande attention et d'intervenir pendant l'enquête publique.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

Le PRÉSIDENT – Les objectifs poursuivis sont nobles, mais encore faut-il veiller à ce que ce S.D.R.I.F.-E. ne dégénère pas en une rigidité structurelle rendant quoi que ce soit impossible. Quelques ajustements sont encore possibles et j'espère que nous parviendrons à les apporter, car une telle rigidité serait un drame absolu pour les communes carencées, qui ne pourraient pas construire et seraient condamnées *ad vitam aeternam* au carencement. Nous espérons que cet avis sera entendu.

Pierre FOND – Il faut faire confiance aux maires et aux intercommunalités pour développer leurs territoires. Avons-nous besoin de prévoir avec un tel degré de

finesse qui s'impose aux P.L.U. et qui vide encore davantage la compétence des maires en matière d'urbanisme ? Jusqu'à présent, les maires ont plutôt été protecteurs du cadre de vie et du développement de leur commune plutôt que des outils de destruction. Au moment où nous voulons faire du développement économique et développer l'attractivité, la non-artificialisation des sols et l'écologie sont une bonne chose, mais posent un problème lorsque cela aboutit à des refus d'installation de sièges d'entreprise dans certaines communes des Yvelines. Il faut poursuivre l'objectif avec une certaine souplesse permettant aux entreprises de se développer. Lorsque ce pays n'aura plus d'entreprises, plus de possibilité de développement, il se nourrira de pissenlits... je ne suis pas certain que nous serons gagnants.

Suzanne JAUNET – C'est bien pour cela qu'il faut profiter de l'enquête publique : le texte a été largement amélioré et peut encore l'être. Certaines communes et E.P.C.I. ont déjà participé, mais d'autres peuvent le faire.

Fabienne DEVÈZE – Le S.R.H.H., un document décliné de ce S.D.R.I.F.-E., sera présenté en C.R.H.H. le 30 novembre 2023. Dans cette commission sont invités la Région, les Conseils départementaux et les intercommunalités, mais j'y suis souvent seule. Au mois de mai dernier s'est tenue à la Préfecture une réunion sur la territorialisation des objectifs de logement (T.O.L.). Nous nous y sommes exprimés de manière assez véhémente, car nous avons été révoltés par le constat selon lequel les objectifs de construction de logements et de logements sociaux fixés aux Yvelines étaient augmentés bien plus que ceux d'autres départements, y compris ceux qui sont beaucoup plus grands que le nôtre. L'augmentation proposée était de + 5,58 % par rapport au précédent S.R.H.H. et est depuis descendue à 2,27 %. Cette augmentation reste importante, dans le difficile contexte actuel que connaît la construction. Nous devons être très vigilants sur ces documents d'orientation, qui pourraient nous être opposés pour refuser telle aide au prétexte que nous n'avons pas respecté nos objectifs de logements et de logements sociaux. Je souhaiterais qu'avant le 30 novembre prochain, le Conseil départemental et les intercommunalités s'accordent sur une position collective à adopter face aux objectifs qui nous seront présentés.

Le PRÉSIDENT – Il ne pas confondre les réticences à faire du logement social avec les réticences à faire du logement. Le Département ne prendra pas position contre la construction, ce qui serait contradictoire avec son souhait d'un S.D.R.I.F.-E. qui nous permette de construire plus facilement. Le document que nous évoquons s'étend sur une plus longue perspective que l'actuelle crise du marché immobilier qui devrait perdurer jusqu'aux élections municipales. La crise de la demande devrait commencer à se résorber avec la baisse des taux d'intérêt et nous pouvons imaginer que l'inflation sera vaincue dans les trois années à venir. Les maires ne délivrent généralement pas de permis dans l'année qui précède les élections municipales. Vous pouvez protester contre les objectifs de logements sociaux dans vos villes, mais le Département ne peut pas aller contre une politique volontariste de l'État de construire

des logements. Les politiques volontaristes de l'État sont rarement suivies des faits, faute d'argent...

Fabienne DEVÈZE – Il existe une différence entre s'opposer à la construction et augmenter les objectifs bien au-delà de ce que nous sommes capables de faire.

Le PRÉSIDENT – L'institution départementale n'est pas capable d'en juger : les maires le sont. Le Département leur donne les moyens d'avoir la capacité financière soit de réaliser les logements sociaux en cas de problèmes de charges foncières soit de financer les équipements publics lorsque l'apport de population le nécessite. Il ne se mêlera pas de savoir si l'objectif est trop important ou trop faible.

Julien CHAMBON – J'appuie les propos de ma collègue et je serai présent dans cette assemblée pour émettre un avis négatif sur certaines décisions, notamment des arrêtés de carence. Lorsque l'État prend la main, il fait pire que la commune qui essaie de s'en sortir. Je peux citer des exemples concrets de villes où des opérations de construction de logements sociaux sont plantées à cause de l'intervention des services de l'État. Ce système décrédibilise l'action politique auprès de nos concitoyens et fait passer la classe politique pour des imbéciles... Ce S.R.H.H. vise à imposer dans l'objectif de construction un taux de logement social minimal (qui serait de 70 % pour le flux). Le Conseil départemental ne pourra plus aider comme il l'a fait jusqu'à présent les communes dans le bouclage d'opérations d'aménagement et de construction de logements sociaux : comment imposer un tel taux qui condamnerait inévitablement toute opération ? Le système économique de construction du logement, largement subventionné par la partie sociale ou payé par les acquéreurs potentiels (qui payent plus cher leur appartement privé pour financer l'opération d'aménagement) ne fonctionne plus. Le système est délétère : il faut trouver des solutions alternatives et remettre la commune au cœur de ces décisions.

Éric DUMOULIN – Je suis favorable à ce que l'État préempte l'ensemble des projets de logements sociaux sur les villes. Cela nous donne 20 ou 25 ans de répit... Chatou à deux ou trois terrains disponibles sur lesquels l'État s'est positionné voici 15 ou 20 ans et dans lesquels il n'y a pas eu le début d'un coup de pelle.

La délibération 5-7710 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7760 Politique A03 Mobilité durable - Convention pour le financement complémentaire de la requalification de la RN 10 en traversée de Trappes-en-Yvelines (I: 5 683 500 euros)

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* – L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature de la convention pour le financement complémentaire de la requalification de la R.N. 10 dans la traversée de Trappes-en-Yvelines. La participation initiale du

Département était de 10 millions d'euros pour un montant total de l'opération estimé à 95 millions d'euros T.T.C. Afin de ne pas interrompre la poursuite des travaux alors que leur montant a été réévalué à 149 millions d'euros T.T.C., il vous est proposé d'approuver la réévaluation de la participation départementale sur la base de la clé de financement initiale soit une augmentation de 5 683 500 euros. Je précise que Saint-Quentin-en-Yvelines contribuera à due proportion au financement de cette opération, après une longue discussion avec l'État.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7760 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7697 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023 d'aide aux projets locaux de circulations douces. Attribution de 19 subventions (2 280 570 euros)

Richard Delepierre, dont la commune est concernée par une subvention, quitte la séance et ne prend pas part au vote sur la délibération 2-7697.

Grégory GARESTIER, *Rapporteur* – Il s'agit d'un programme d'aides pour la mise en place de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Plan vélo départemental. Il vous est proposé d'attribuer 19 subventions pour 13 collectivités pour un montant de 2 280 570 euros.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE – Les services du Département sont très vigilants lors de la construction ou du réaménagement de pistes cyclables, aux circulations agricoles. C'est parfois moins le cas de certains maires. Je rappelle qu'il faut y être très vigilant, notamment lorsque des emprises foncières existent, car les agriculteurs s'inquiètent de se voir imposer d'ici quelques années des zones de non-traitement le long des pistes cyclables, ce qui augmenterait considérablement l'impact sur l'agriculture.

Le PRÉSIDENT – Je vous remercie de cette remarque.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7697 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7676 Politique A01 Attractivité économique - Prévention carence : Adaptation du dispositif Prévention carence

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* – Depuis 2018, le Département des Yvelines accompagne les communes en non-conformité avec la loi S.R.U. au travers d'un plan Prévention Carence qui regroupe des subventions au logement social, locatif, familial. Le dispositif Prévention Carence est spécifique à Yvelines Résidences et à l'Office Foncier Solidaire des Yvelines créé en 2021 pour développer massivement des logements en bail réel solidaire. Depuis deux ans, les conditions de production du logement social se sont fortement durcies sous l'effet croisé d'une baisse des recettes et d'une hausse des coûts de gestion et de production, mesures des lois de finances, conséquences des crises sanitaires et de l'énergie. Les opérations déséquilibrées nécessitent des subventions adaptées pour se réaliser : face au nombre croissant de demandes de subventions avec des montants de plus en plus conséquents, le Département cherche à concentrer son intervention sur les opérations les plus efficaces. Dans l'objectif de recentrer l'intervention du Département sur les communes les plus volontaires et les opérations les plus efficaces, il est aujourd'hui proposé :

- De modifier le protocole Prévention Carence en intégrant des modalités d'encadrement (rendez-vous de travail annuels) et de renouvellement (conditionnées par la production d'une part minimum de logement S.R.U. sur l'ensemble des logements autorisés sur la période, fixée à 40 %, le Département se réservant la possibilité d'étudier au cas par cas la situation des communes n'atteignant pas cet objectif) ;
- De modifier le dispositif Prévention Carence afin de rendre éligibles au soutien départemental les opérations en B.R.S., de supprimer la subvention forfaitaire, de resserrer l'éligibilité des opérations par effet levier, plafond V.E.F.A. par des fonds propres et participation de la commune.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7676 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7733 Politique A01 Attractivité économique - Fonds départemental pour l'innovation et la recherche - Appel à projets

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* – Afin de maintenir un haut niveau d'excellence des acteurs de la recherche, d'accompagner les filières stratégiques et émergentes du territoire, il vous est demandé d'approuver la création d'un appel à projets Fonds départemental pour l'innovation et la recherche, doté de 3 millions d'euros. Cet appel à projets sera ouvert à toutes les disciplines scientifiques relevant de la recherche

fondamentale, appliquée, innovation et expérimentation sous couvert du respect des critères d'éligibilité. Un comité d'évaluation sera mis en place dans lequel un élu départemental et des personnalités externes siégeront. L'engagement des crédits se fera au rythme de l'adoption des projets éligibles, dont les conventions seront soumises à l'Assemblée départementale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

Nicolas DAINVILLE – Je salue cette belle délibération qui témoigne de l'effort du Département en matière d'excellence, complète tout ce que fait déjà le Département (60 millions d'euros d'investissement pour l'I.U.T. de Mantes, 100 millions d'euros d'investissement pour les Mines Paris Tech, iX-Campus...). Elle renforce l'attractivité et fait des Yvelines une terre d'excellence en matière d'innovation et de recherche.

Le PRÉSIDENT – Le Département est ici hors compétences. Ces 3 millions d'euros ne seront pas décaissés sur l'année 2024, mais sur une période plus longue. Nous avons basculé des crédits que nous n'utilisons pas : il s'agit d'un redéploiement à budget constant.

La délibération 5-7733 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7744 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification des conditions d'acquisition de parcelles auprès de l'EPFIF pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de Mantes-La-Jolie

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* – L'E.P.F.I.F. et le Département avaient prévu l'acquisition de 6 parcelles libres pour réaliser ce projet. L'E.P.F.I.F. a eu un retard avec le locataire occupant l'une de ces parcelles qui doit partir prochainement et demande au Département d'accepter que la vente se fasse sur 5 parcelles libres et une parcelle occupée, avec un engagement de l'E.P.F.I.F. que la parcelle soit libérée avant le 30 juin 2024. Le Département a donné un accord de principe, les travaux devant intervenir fin 2024.

Le PRÉSIDENT – Il s'agit typiquement d'un investissement qui ne relève pas de notre domaine de compétences, mais qui rapporte, car nous louons à la gendarmerie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7744 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7719 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Clairefontaine-

en-Yvelines, Conflans-Sainte-Honorine, Houdan, Goupillières, Jumeauville, Louveciennes, Noisy-le-Roi, Oinville-sur-Montcient, Saint-Germain-en-Laye et Saint-Quentin-en-Yvelines (I : 438 222,58 euros)

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 », il vous est proposé d’attribuer une aide départementale pour la restauration de sept édifices, d’attribuer une aide départementale pour la restauration d’un objet mobilier classé au titre des monuments historiques et de contribuer au financement de deux opérations de restauration de documents d’archives. Le montant total des aides départementales qu’il vous est proposé d’examiner pour la restauration du patrimoine bâti, mobilier et documentaire yvelinois, protégé et non protégé au titre des monuments historiques, s’élève donc à 438 222,58 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7719 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-1-7718 Politique D04 Moyens financiers - Renouvellement d'une garantie d'emprunt à la SAEM ADOMA Groupe CDC HABITAT pour une opération de démolition et reconstruction de 283 logements de la résidence sociale Saint-Exupéry à Sartrouville (garantie à 50 % d'un prêt d'un montant de 8 952 145 euros)

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet d’accorder une garantie d’emprunt à la S.A.E.M. « ADOMA – groupe CDC HABITAT » en vue de démolir et de reconstruire 283 logements de la résidence sociale Saint-Exupéry situés à Sartrouville. L’organisme sollicite la garantie départementale à hauteur de 50 % pour une ligne d’emprunt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 8 952 145 euros. Il vous est proposé d’approuver cette garantie d’emprunt ainsi que la convention annexée à la délibération qui précise les modalités d’exercice de la garantie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Catherine ARENOU – Dans la nouvelle convention en gestion en flux des logements sociaux sur laquelle nous avons tous des réticences, est-il judicieux que les collectivités locales, intercommunales ou départementales continuent à garantir les emprunts, sachant que les conditions de réservation ne sont plus les mêmes ?

Le PRÉSIDENT – Il s’agit d’une bonne question, à laquelle nous ne pouvons pas répondre dans l’immédiat. Les services examineront les conséquences sur la chaîne. Pourquoi désormais ne pas s’abstenir de cautionner ?

Cécile ZAMMIT-POPESCU - La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a décidé de suspendre les garanties d’emprunts. En dehors d’Yvelines Essonne, les bailleurs n’ont pas travaillé sur les conventions alors que nous devons tenir des délais. Nous ne les passerons ni dans les conseils municipaux ni dans les conseils communautaires.

Éric DUMOULIN – C’est un réel sujet et nous ne devons pas hésiter à mettre la pression sur les bailleurs. Nous sommes toujours dans cette logique d’étatisation, de soviétisation et de verticalité absolue ... nous ne servons plus à rien. Il n’y a aucune raison qu’ils aient besoin de notre argent, puisqu’ils n’ont plus besoin de nous.

Le PRÉSIDENT – Je suis prêt à retirer la délibération, mais Pierre FOND est momentanément absent.

Grégory GARESTIER - Je pilote ce sujet en tant que Vice-président en charge de l’Habitat à la communauté d’agglomération : le code de la Construction de l’habitat conditionne la garantie d’emprunt des 20 % que nous avons en stock pour les collectivités, qui est différenciée de la gestion en flux. Celle-ci permet d’avoir des droits uniques à la place des droits de suite liés aux stocks existants avec la garantie d’emprunt. Si nous arrêtons les garanties d’emprunt, nous devons faire une croix sur le contingent que nous avons en stock, et nous perdrons encore un peu de la maîtrise que nous avons sur le peuplement. Nous pouvons faire jouer un élément de pression auprès des bailleurs, dont beaucoup ne répondent pas dans les temps. Mieux vaut voter une délibération-cadre sur la gestion de flux et ensuite passer des conventions au fur et à mesure, que de jouer avec la garantie d’emprunt.

Le PRÉSIDENT – Je demande au directeur général des services (D.G.S.) de désigner un chef de file dans l’administration pour organiser une réunion de travail sur le sujet. Le Groupe fera un message aux conseillers départementaux qui souhaitent y participer. J’ai déjà identifié Fabienne Devèze, Grégory Garestier et Catherine Arenou. D’autres peuvent s’y joindre. La position du Département sera celle décidée dans ce groupe de travail.

Pierre FOND - Ce sujet est fondamental, car nous sommes en train de nous faire avoir. Les bailleurs nous présentent des conventions, la garantie d’emprunt ouvre un droit à un certain nombre de logements réservataires, que nous allons perdre, car nous ne serons plus capables de les identifier. Nous le saurons un an après et le bailleur nous dira que pas de chance, c’est le logement réservé au Conseil départemental qui n’aura pas été libéré. Un des seuls moyens de pression est la question des garanties d’emprunt.

Yves CABANA – Anne-Sophie Ducarroz et Agnès Chauvel animeront ce groupe avec les élus qui souhaitent y participer.

Cette délibération est retirée.

Le PRÉSIDENT – Je demande aux services de ne plus inscrire à l'ordre du jour de cette Assemblée des dossiers de demande de garantie tant que le groupe de travail n'aura pas mené sa réflexion et de prévenir les bailleurs de cette décision.

Laurent BROSSE – Les maires maîtrisent de moins en moins le peuplement de leur commune. Plus la gestion des logements sera centralisée au niveau de l'État, moins cela fonctionnera bien.

2023-CD-2-7674 Politique A03 Mobilité durable - Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2023 (1 409 815 euros)

Laurent BROSSE, *Rapporteur* - Le montant de la dotation a fortement augmenté entre 2022 et 2023, avec + 64 %. Le Conseil départemental propose une modification des critères d'attribution de ce dispositif en les assouplissant, notamment par :

- La suppression de la condition (trop restrictive) et pour laquelle la plupart des communes ont déjà réalisé ces aménagements, qui impose aux communes de réaliser des travaux de sécurité routière aux abords immédiats d'un établissement scolaire ou fréquenté par des jeunes ;
- La prise en compte de tous travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ou de la protection des plus jeunes ;
- Le regroupement en une seule catégorie des trois catégories de travaux qui existaient auparavant (abribus, aires d'arrêt, travaux de sécurité) ;
- La fixation d'un montant de dépenses subventionnable H.T. compris entre 15 000 euros (minimum garanti) et 50 000 euros (maximum autorisé).

La dotation 2023 s'élève à 2 085 890 euros. 72 communes feront l'objet d'une subvention en 2023 pour un montant total de 1 409 815 euros. Le reliquat de plus de 876 000 euros fera l'objet d'une demande de report en 2024 auprès de la Préfecture des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7674 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7696 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries,

réseaux divers et de sécurité routière (VRDSR). Attribution de trois subventions aux communes de Mareil-Marly, Tacoignières et Saint-Rémy-l'Honoré (I : 169 812 euros)

Gregory GARESTIER, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'attribuer trois subventions aux communes de Mareil-Marly, Tacoignières et Saint-Rémy-l'Honoré pour un montant de 169 812 euros pour des travaux de sécurité routière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7696 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7711 Politique A06 Promotion du territoire - Aides en fonctionnement et en investissement dans le cadre du Programme Yvelines Sport TERRitoire 2023-2025 (F : 45 822 euros ; I : 4 625 euros)

Olivier de LA FAIRE, *Rapporteur* – Cette délibération concerne les aides apportées aux partenaires sportifs pour l'année 2023 dans le cadre du programme P.Y.S.T.E.R. Les aides de fonctionnement concernent 14 bénéficiaires :

- Six collèges, au titre du dispositif « Sport SCOLAire Réussite Éducative, (SCORE) », pour un montant de 25 905 euros ;
- Une sportive de haut niveau amateur, au titre du dispositif « ChampYons solo », pour un montant de 1 000 euros ;
- Six associations de sport fédéral ou de sport scolaire, au titre du dispositif « Subvention annuelle aux associations de sport fédéral et de sport scolaire », pour un montant de 10 917 euros ;
- Une association de sport fédéral, au titre de l'aide « Yvelines Terre de sports », pour un montant de 8 000 euros (tournoi international de Tennis Fauteuil).

L'aide en investissement demandée concerne une association de sport fédéral, au titre du dispositif « Investissement sportif d'avenir 2023-2025 », pour un montant de 4 625 euros (club de plongée de Chatou).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7711 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7675 Politique A02 Solidarité territoriale - Aide à la définition du projet d'Aménagement : Prorogation du programme et subventions aux

communes de Feucherolles, Mantes-la-Ville et à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (63 439 euros)

Fabienne DEVÈZE, *Rapporteur* – Quatre délibérations vous sont proposées, une de prorogation et trois d'attribution de subventions. Le Département a créé, le 5 février 2021, le programme d'Aide à la Définition des Projets d'Aménagement (A.D.P.A.) qui permet de financer des missions d'études visant la définition de stratégies urbaines ou la préfiguration de projets urbains et d'opérations d'aménagement. 21 projets ont déjà été financés et il reste 1,5 million d'euros dans cette enveloppe. Dans ce cadre, il est proposé :

- La prorogation et modification du règlement de l'Aide à la Définition des Projets d'Aménagement jusqu'en 2026 ;
- D'accepter que les établissements publics et administratifs soient éligibles ;
- L'attribution de trois subventions : 20 257 euros à la Commune de Feucherolles pour une étude de requalification de son centre-bourg, 8 725 euros à la Commune de Mantes-la-Ville pour l'élaboration d'une Charte de la Construction Durable, 34 457 euros à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (C.C.P.H.) pour l'élaboration de son projet de territoire.

Les quatre délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 5-7675-1, 5-7675-2, 5-7675-3 et 5-7675-4 sont adoptées à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7701 Politique A06 Promotion du territoire – Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets "Olympiade culturelle pour tous" (F : 18 000 euros)

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Ces Olympiades lancées en 2023 ont déjà convaincu 13 porteurs de projets pour que les jeux olympiques et paralympiques offrent une opportunité durable et renforcée de la cohésion sociale dans le territoire. Un nouveau projet viendra s'ajouter en 2024 à ceux déjà votés : le projet de l'association Impro France baptisé « Impro Seniors 78 » qui va mener des ateliers de théâtre d'improvisation à destination des seniors suivis par les C.C.A.S. des communes de Trappes, Les Clayes-sous-Bois, Mantes-la-Ville et La Queue-les-Yvelines. Ce projet vient renforcer les politiques départementales en matière de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement des seniors. Ce projet a également obtenu le soutien de la conférence des financeurs en 2023 (8 000 euros). Le montant réservé pour ce rapport s'élève à 18 000 euros. Au total, le Département aura accompagné ces projets « Olympiade Culturelle pour tous » pour un montant de 336 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7701 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7731 Politique C01 Protection de l'enfance - Protocole d'accord SYN-CD78 concernant les dépenses de l'IPEA 2021-2022

Marc HERZ, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation de l'assemblée départementale, le projet de protocole d'accord à conclure entre le Département des Yvelines et le Syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique (S.Y.N.) relatif aux dépenses engagées par S.Y.N. en 2021 et 2022 pour le compte du Département, lui-même agissant dans le cadre de l'installation du Groupement d'intérêt public « Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent ». L'investissement est de 91 771 euros en fonctionnement et de 295 141 euros en investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7731 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7734 Politique C01 Protection de l'enfance - Extension d'activité du foyer de jeunes travailleurs Relais Jeunes des Prés (44 600 euros)

Ingrid COUTANT, *Rapporteur* – Il s'agit d'un transfert d'activité entre deux foyers de jeunes travailleurs, en date du 27 avril 2023. Le foyer de jeunes travailleurs des 7 Mares à Élancourt a arrêté son activité en avril 2023 et ses 123 places d'accueil ont été transférées au foyer des jeunes travailleurs Relais Jeunes des Prés situé à Montigny-le-Bretonneux. Il vous est proposé de :

- Résilier les effets de la convention signée le 1^{er} mars 2021 entre le Département des Yvelines et l'association « les 7 mares » : la subvention départementale prévue au titre de l'année 2023 ne sera pas versée au foyer des 7 Mares ;
- Faire un avenant à la convention conclue avec l'association F.J.T. Relais Jeunes des Prés, visant à autoriser le versement d'un complément de subvention d'un montant de 44 666 euros correspondant aux 8 mois d'activité supplémentaire engendrés par la reprise des 123 places d'accueil du F.J.T. des 7 Mares.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7734 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7735 Politique A02 Solidarité territoriale - Territoire d'Action départementale Boucle de Seine - Attribution de subvention Solidarités Développement - 42 000 euros

Gwendoline DESFORGE, *Rapporteur* – Cette délibération soumet à votre approbation des subventions sur le T.A.D. Saint-Germain-Boucles de Seine dans le cadre de la dotation sociale globale de 2023. Il est proposé d'attribuer pour l'enfance et les familles 20 000 euros au C.C.A.S. de Port Marly, 20 000 euros pour 2 associations œuvrant dans l'insertion sociale pour Saint-Germain-en-Laye et 2 000 euros pour une association de Sartrouville œuvrant dans le domaine de la santé. Il est nécessaire de signer une convention de financement entre le Département et la ville de Port-Marly. Il vous est demandé d'approuver l'attribution de ces subventions départementales pour un montant global de 42 000 euros et la signature de la convention.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7735 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7707 Politique C01 Protection de l'enfance - Partenariat avec le foyer de jeunes travailleurs "ALFI" : régularisation financière au titre de l'activité réalisée en 2022 (12 900 euros)

Gwendoline DESFORGE, *Rapporteur* – Il s'agit d'un avenant à la convention que le Département a conclue avec l'association A.L.F.I. pour la période 2021-2023. L'A.L.F.I. est gestionnaire du foyer de jeunes travailleurs situé avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay. Leur activité réalisée sur l'année 2022 a été plus importante que les prévisions concernant l'accompagnement social renforcé des jeunes sortants des dispositifs de l'A.S.E. Il vous est demandé d'approuver la signature de cet avenant pour verser à l'association un montant de 12 900 euros qui prend en compte cette augmentation d'activité.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7707 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7721 Politique A05 Patrimoine culturel - Aide aux communes pour la numérisation d'archives

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* - Il vous est proposé d'autoriser les Archives départementales des Yvelines à assurer à titre gratuit des opérations de numérisation pour des petits ensembles documentaires appartenant aux communes. Les Archives départementales disposent de moyens contractuels, matériels, techniques et humains en matière de numérisation et de diffusion des documents comme un laboratoire photographique, un marché de numérisation patrimoniale et un site internet pour la mise en ligne des images numérisées (1,2 million de vues ont été mises en ligne en 2022).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7721 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7739 Politique A05 Patrimoine culturel - Aide à la fondation du patrimoine pour l'octroi de labels fiscaux (F : 7 000 euros)

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* - Depuis 2007, le Département apporte un soutien à la Fondation du patrimoine pour son action en faveur de la restauration du patrimoine en mains privées. Afin de permettre l'octroi de nouveaux labels fiscaux sur le territoire des Yvelines, il est proposé d'apporter une aide financière à la Fondation du patrimoine à hauteur de 7 000 euros pour l'année 2023, sachant que cette dernière prévoit d'attribuer, au titre de l'année 2023, 10 labels fiscaux correspondant à un montant total de travaux de 1 360 434,97 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7739 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7708 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - appel à projet 2024 politique de la ville et développement social urbain à destination des associations

Catherine ARENOU, *Rapporteur* – Il vous est proposé de valider l'appel à projets 2024 dans le cadre du développement social urbain du T.A.D. Seine Aval. Cette année, les objectifs mis en avant par le Département sont :

- La promotion du soutien parental dans l'éducation de l'enfant ;
- La promotion des parcours de réussite des jeunes ;

- L'inclusion sociale des publics les plus fragiles ;
- La lutte contre les inégalités hommes-femmes et les violences intrafamiliales.

Depuis trois ans, nous lançons avec l'État et la Communauté urbaine un appel à projets commun. Nous pouvons nous en féliciter cette année où le Département sera sans doute très économe dans ses subventions aux associations. L'association des trois niveaux de collectivité permettra d'amortir le choc des restrictions budgétaires sur les associations.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

Le PRÉSIDENT – Nous aurons également à arbitrer en réunion de Groupe entre d'une part continuer à assurer la part du Conseil départemental vis-à-vis des associations et d'autre part alléger les participations aux budgets communaux. Il s'agit de choix politiques : il nous est difficile de couper tout lien avec les associations.

La délibération 4-7708 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7713 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - contrat de développement social territorialisé 2024 à destination des communes et établissements publics (QPV et hors QPV)

Catherine ARENOU, *Rapporteur* – Cette délibération est identique à la précédente et porte sur le même territoire, mais s'adresse exclusivement aux communes et établissements publics.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7713 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7817 Politique A02 Solidarité territoriale - Renouvellement de la participation du Département au GIP C.D.A.D.Y.

Sonia BRAU, *Rapporteur* – Il s'agit de permettre au président de signer la nouvelle convention avec le Conseil départemental de l'accès aux droits des Yvelines, un groupement d'intérêt public, dont le Conseil départemental des Yvelines est membre de droit et qui a vocation à informer, orienter, aider et accompagner des personnes, et en particulier les publics les plus précaires, dans leurs démarches juridiques. Il convient dans le même temps de nommer le représentant du Conseil départemental, et je me propose de vous servir.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7817 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7703 Politique D01 Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Pierre FOND, *Rapporteur* – Les mouvements de personnel intervenus depuis le 21 octobre 2022 font état de 57 suppressions de postes liées à la prochaine fermeture du Centre maternelle de Porchefontaine. Le nombre de postes est porté à 4 036. Des transformations de poste ont également eu lieu : 175 créations de postes et 232 suppressions de postes (incluant les 57 évoqués précédemment).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7703 est adoptée à l'unanimité des votants.

Arnaud Péricard quitte la séance.

2023-CD-1-7596 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Rendu-compte en matière de marchés publics

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet de rendre compte de la délégation générale donnée au président par l'Assemblée sur la délégation de passation de marchés publics.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7596 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7757 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Groupement de commandes avec le Département des Hauts-de-Seine en vue de la passation d'un accord-cadre relatif aux travaux de curage avec réemploi, désamiantage et déplombage des bâtiments départementaux des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

Philippe BENASSAYA, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la passation d'un accord-cadre relatif aux travaux de curage avec réemploi, désamiantage et déplombage des bâtiments départementaux est soumise à votre approbation en raison de l'identification du même besoin par les services de

chaque Département. Ces prestations s'inscrivent dans les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Il est proposé de désigner le Département des Hauts-de-Seine coordonnateur pour la passation du futur accord-cadre. Pour chaque département, il est estimé que le marché pourrait concerner entre 10 et 40 chantiers. Les opérations de réemploi concernent potentiellement tous les travaux de rénovation et de G.E.R. (gros entretien renouvellement) ainsi que les démolitions.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-7757 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7723 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession à titre gratuit de 12 véhicules du Département au bénéfice de communes Yvelinoises

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* - Dans le cadre d'un appel à candidatures qui s'est déroulé en juillet 2020, 118 communes des Yvelines ont répondu au nouvel appel à candidatures et ont obtenu un véhicule gratuitement. Dans ce nouvel appel à candidatures, 54 communes sont retenues, avec une livraison séquencée entre 2023 et 2024. Il s'agit de céder 12 véhicules aux communes de Villette, Ecquevilly, Villepreux, Sailly, Boinville Le Gaillard, Cravent, Vieille Eglise En Yves, Limetz-Villez, Marly Le Roi, Mousseaux Sur Seine, Thoiry Breuil Bois Robert.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Cécile DUMOULIN – J'avais soumis l'idée au D.G.S. de donner ces véhicules aux collèges qui en ont besoin : cette mesure ne coûterait rien au Département et serait de nature à donner du baume au cœur aux établissements. Cette demande reste d'actualité.

Le PRÉSIDENT – Je l'entends, mais des demandes émanent encore des mairies et il y a une liste d'attente. Marie-Hélène AUBERT m'a fait la même suggestion pour certaines associations de service à domicile. Tout cela est audible, mais dans un premier temps nous servons d'abord les communes. Cette semaine, le maire d'une commune, dont la voiture donnée par le Département est tombée en panne, a sollicité le don d'une autre voiture, ce que nous avons fait. Pour autant, il a vendu le premier véhicule en oubliant de payer le Département. La convention précise bien que ce qui est donné ne peut faire l'objet d'une vente.

Marc HERZ – Je remercie le Conseil départemental pour ma commune.

La délibération 1-7723 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier quitte la séance à 12 heures 00 et laisse la présidence à Richard Delepierre.

2023-CD-1-7823 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre BÉDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines

Pierre Bédier, concerné par la demande de protection fonctionnelle, quitte la séance et ne prend pas part au vote sur la délibération 1-7823.

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de présenter une demande de protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur Pierre Bédier, dans le cadre d'une procédure pénale diligentée à son encontre, relative à une infraction au Code de la route pourtant commise par un agent contractuel de l'Établissement public interdépartemental (E.P.I.) Yvelines/Hauts-de-Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7823 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7722 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle cadastrée section AX n°389 située 1 rue de la Constituante à Sartrouville au profit de Citallios pour un montant de 2 700 000 euros H.T.

Claire Chagnaud-Forain, Alexandra Rosetti, Lorrain Merckaert et Pierre Bédier (en tant qu'administrateurs au Conseil d'administration de la SEM Citallios, société bénéficiaire de la cession) et Pierre Fond, maire de Sartrouville, quittent la séance et ne prennent pas part au vote sur la délibération 5-7722.

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* - Ce rapport propose de céder la parcelle cadastrée AX n°389, située 1 rue de la Constituante à Sartrouville, d'une superficie totale de 1 893 m², au profit de Citallios, pour un montant de 2 700 000 euros H.T. et d'autoriser le Président à signer la promesse de vente sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil municipal de Sartrouville approuvant la modification du P.L.U. A40.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

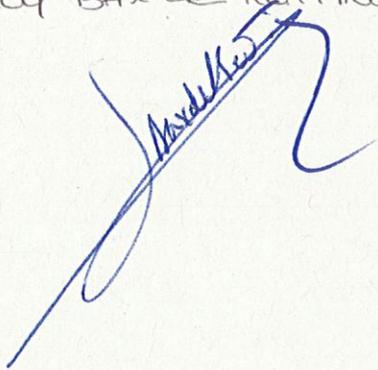
La délibération 5-7722 est adoptée à l'unanimité des votants.

La prochaine Commission permanente se tiendra le 19 janvier 2024 et la prochaine séance publique se tiendra le 15 décembre 2023.

La séance est levée à 12 heures 07.

Le secrétaire :


GEOFFROY BAX de KEATINGE



Le président :

Pierre BÉDIER

